**REPUBLIQUE DU NIGER**

**--------------------------**

**Ministere de l’Education Nationale, de l’Alphabetisation, de l’Enseignement Professionnel et de la Promotion des Langues Nationales**

**-------------------------**

**Secretariat Général**

**-------------------------------**

**Projet NIGER- LIRE (Learning Improvement for Results in Education)**

**Unité de Coordination du projet**

**Téléphone : 227 20 37 11 09**

**Email :** [**ucpnigerlire@gmail.com**](mailto:ucpnigerlire@gmail.com)



**Avis à Manifestations d'Intérêt pour le recrutement d’un(e) Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires pour l’Unité de Coordination du projet NIGER-LIRE.RELANCE**

1. Le gouvernement du Niger a reçu un crédit additionnel de l’Association Internationale de Développement (IDA) dans le cadre de la mise en œuvre du Projet NIGER-LIRE (Learning Improvement for Results in Education) et se propose d’utiliser une partie de ces fonds pour effectuer les paiements au titre du recrutement d’un(e) Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires pour l’Unité de Coordination du projet NIGER-LIRE.

Les services des consultants (« Services ») comprennent : **lire les TDR plus bas*.***

1. Le Projet NIGER-LIRE invite les Consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessous. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu’ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l’exécution des Services. Les critères de qualification sont :

**Qualifications et compétences requises**

* Architecte ou Ingénieur en génie civil (BAC+5) ou diplôme équivalent ;
* Maîtrise de l'organisation, du pilotage, de la gestion, des procédures et du suivi de projets ; d’envergure financés par la coopération internationale ;
* Sens développé du contact et des relations humaines ;
* Qualité de management d’une équipe de spécialistes.

**Expérience professionnelle requise**

* Expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion, le suivi et le contrôle des travaux, financés par des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, AFD, etc.) ;
* Expérience et expertise prouvées d’au moins 10 ans dans la gestion de programmes de construction scolaires d’envergure (planification, programmation, études techniques, suivi des travaux) ;
* Expérience professionnelle d’au moins dix (10) années dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics ;
* Avoir occupé un poste similaire serait un grand atout ;
* Expérience en passation des marchés (biens, travaux et services de consultants).

**Expérience professionnelle spécifique**

* Expérience dans le diagnostic et le renforcement de capacités d’acteurs public ;
* Expérience en management d’une équipe d’experts nationaux ;
* Connaissance de la gestion des finances publiques et de la passation de marché ;
* Une expérience en évaluation de projet notamment d’infrastructure scolaire au Niger est souhaitable ;
* Une bonne connaissance du système éducatif nigérien constitue un atout ;
* La connaissance des procédures de la Banque mondiale sera un atout.

**Aptitudes**

* Excellente capacité de rédaction en français ;
* Bonne maîtrise de l’outil informatique ;
* Capacité démontrée à diriger une équipe et à atteindre les objectifs fixés ;
* Collaboration aisée avec les autres intervenants pour favoriser le transfert de compétences;
* Compétence en pédagogie et dynamisation d’équipe ;
* Facilité d’adaptation aux contraintes physiques et de confort lors des missions de terrain en région.

**Les candidatures féminines qualifiées sont fortement encouragées**.

Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l’ensemble des références permettant de vérifier l’exactitude des informations.

1. Le recrutement du consultant sera effectué par la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI), conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI) » de la Banque mondiale adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017, en Août 2018 et en septembre 2023.
2. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l’adresse ci-dessous du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 13 heures.
3. Les manifestations d’intérêts rédigées en français doivent comprendre :

* Une lettre de transmission ;
* Un Curriculum vitae précisant les diplômes, les références relatives à l’exécution des missions analogues, qualifications générales et expériences spécifiques du candidat dans le domaine de la mission ;
* Les copies des attestions de diplôme.

1. Les manifestations d’intérêts rédigées en français doivent être déposées sous pli fermé en personne ou par courrier électronique à l’adresse suivante :

- Rue KK6, face espace forestier, Quartier Koira Kano, Niamey – NIGER, Téléphones : +227 20 37 11 09, ou ;

**- Email à l’adresse :** [**ucpnigerlire@gmail.com**](mailto:ucpnigerlire@gmail.com)

avant **le 05 Aout 2024 à 17h00**, avec mention dans l’objet : « **recrutement d’un(e) Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires pour l’Unité de Coordination du projet NIGER-LIRE Rélance**», à n’ouvrir qu’en séance.

**Termes de Référence pour le recrutement d’un(e) Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires pour l’Unité de Coordination du projet NIGER-LIRE**

1. **Contexte**

Le système éducatif nigérien évolue dans un contexte marqué par une forte pression démographique, des ressources limitées et des risques de vulnérabilités majeures. La forte croissance démographique (3,9% par an) et le rajeunissement massif de la population, avec 54% des Nigériens ayant moins de 15 ans, entraînent un flux important d’enfants en âge d’entrer en 1ere année du cycle scolaire. Ainsi, le nombre d’enfants à scolariser devrait atteindre plus d’un million chaque année d’ici 2030, contre environ 500 000 actuellement.

Pour répondre efficacement à cette forte demande éducative, le Niger s’est doté, en 2014, d’un vaste Programme Sectoriel de l’Education et de la Formation qui ambitionne notamment, sur une période de 10 ans, l’atteinte de l’éducation pour tous au cycle de base unique, l’amélioration de la qualité du système, le développement des sous-secteurs de la formation professionnelle et de l’enseignement supérieur, l’appui à l’alphabétisation et au secteur non formel.

Le Niger fait face à une situation dramatique en matière d'infrastructures scolaires. Le parc de Salles De Classe (SDC) existant au primaire est composé de 71 279 SDC pour 2 909 518 élèves (Source TBE 22). Parmi ces SDC plus de 28 000 sont des paillottes (40%). La situation est similaire, bien que moins dramatique, pour le secondaire. Si la construction de classes paillotes pendant la décennie 2000 a été un des facteurs d’expansion forte du système éducatif, leur présence aujourd’hui massive pose de sérieux problèmes d’environnement physique, d’apprentissage et une diminution du temps effectif de travail des élèves.

Depuis 10 ans environ, les difficultés de déploiement des programmes de construction de nouvelles SDC aggravent d’année en année la situation. Les réalisations sont largement insuffisantes au regard de l’accroissement des effectifs (+7% par an au primaire) et la proportion de classes paillote ne cesse d’augmenter. Il faudrait construire au moins 5 000 SDC par an au primaire, ne serait-ce que pour stabiliser le nombre de paillotes dans les écoles primaires.

L’ensemble des partenaires semble être conscient de l’urgence, les plus hautes instances du pays y sont sensibles et ont pris des engagements importants (éradication des classes paillotte). D’importants financements dédiés aux infrastructures sont attendus (BN, FCSE, BM, BID, etc.).

Cela prouve la nécessité de l’élaboration d’une stratégie nationale opérationnelle en matière de constructions scolaires.

Un Plan de Transition du Secteur Education-Formation (PTSEF) 2020-2022 élaboré pour prendre en compte les évolutions constatées a été endossé par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en novembre 2019. Le choix d’élaborer un plan de transition sur trois ans résulte des incertitudes relatives aux données statistiques, incertitudes ne permettant pas de faire des projections sur le long terme, et de la vulnérabilité du système éducatif. L’objectif est de préparer les conditions nécessaires à une planification plus longue, plus précise et plus exhaustive. Le PTSEF 2020-2022 propose ainsi de préparer les conditions de cette évolution tout en initiant quelques orientations nouvelles de politique fondées sur des études diagnostiques solides et dont les premiers effets pourront être mesurés rapidement.

La priorité qu’accorde l’Etat nigérien au secteur de l’éducation et de la formation se traduit par l’importance des ressources budgétaires allouées à ce secteur. En 2022 les dépenses publiques allouées au secteur de l’éducation représentaient 20% du budget total de l’Etat.

Pour soutenir les efforts de l’Etat, les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) apportent un concours inestimable sous diverses formes pour le financement du PSEF. C’est ainsi que la Banque mondiale apporte un appui technique et financier au secteur éducatif nigérien à travers le nouveau cadre de partenariat (CPF) conclu entre les deux parties pour la période 2018-2022. Celui-ci prévoit un nouvel appui au secteur éducatif à travers un financement IDA devant contribuer au troisième pilier du CPF sur l’amélioration du capital humain et de la protection sociale et son objectif d’amélioration de l’accès à des services de formation et d’éducation de qualité.

S’appuyant sur la stratégie de la Banque mondiale en matière d’éducation et sur l’engagement politique ferme du gouvernement, le nouveau projet intitulé LIRE (Learning Improvement for Results in Education) permettra d’éradiquer les défaillances liées à l’éducation au Niger grâce à l’élaboration et à la mise en œuvre d’un nouvel ensemble de politiques axées sur les principaux déterminants de la crise de l’apprentissage, et sur l’acquisition des compétences en lecture dans l’éducation de base.

Entré en vigueur le 28 septembre 2020 pour un montant initial de 140 millions USD et pour une durée de six (6) ans jusqu’au 30 avril 2026, le projet a été restructuré en 2023 et a reçu un financement additionnel de 230 millions USD pour le volet « constructions scolaires ».

L'objectif de développement du projet (ODP) tel que révisé est « Améliorer l’accès et la qualité des conditions d’enseignement et d’apprentissage et renforcer la planification et la gestion de l’éducation au Niger ».

Le projet comprend six (6) composantes :

* la première composante favorisera l’amélioration des pratiques d’enseignement et de la pédagogie en classe ;
* la seconde facilitera les interventions directes visant à améliorer l’apprentissage chez tous les enfants et à remédier aux déficits d’apprentissage les plus critiques ;
* la troisième composante vise à renforcer la gestion globale du système éducatif, notamment en intensifiant les efforts de suivi et d’évaluation des processus et des résultats éducatifs ;
* la quatrième composante quant à elle est axée sur l’administration de projet ;
* la cinquième composante intitulée intervention d’urgence contingente a été ajoutée dans l’éventualité où une intervention d’urgence imprévue serait nécessaire;
* la sixième composante est axée sur les infrastructures scolaires y compris la construction et l’appui à la gestion d’internats pour les jeunes filles et concentre l’essentiel du financement additionnel.

La sixième composante « constructions scolaires » devrait programmer la construction de 5430 SDC sur environ sur 6 ans. Une première phase pilote de 750 SDC est prévue en 2024. Cette phase pilote s’appuiera sur une étude réalisée en amont qui verra de nombreux documents et outils approuvés (programmation des infrastructures par grappe d’écoles, DAO type, Plans types, etc.).

Les chantiers seront regroupés en grappes géographiques (lot travaux) comptant 50 SDC par commune ciblée. Il est à noter que les travaux de cette phase pilote ne concernent que de la construction de nouveaux ouvrages dans des écoles existantes (remplacement de SDC paillottes et/ou ajout de salle de classes dans les écoles incomplètes), le projet ne prévoit aucune réhabilitation des bâtiments existants sur les sites ciblés. Enfin, il est également prévu l’ajout d’administrations, de latrines et quelques aménagements extérieurs.

Le projet confiera à des Bureaux d’Etudes Techniques (BET), maitres d’œuvre, recrutés par consultation, la finalisation précise des programmes (nombre de SDC par site, etc.) après visite de chaque établissement. La maitrise d’œuvre adaptera les DAO travaux aux programmes approuvés puis assistera le projet dans le suivi technique et financier des chantiers et la réception des travaux.

La mise en œuvre de ce projet implique une multitude de parties prenantes. De ce point de vue, une unité de coordination du projet (UCP) mise en place assure l’interface entre d’une part, l’Etat nigérien, emprunteur, les parties prenantes ainsi que les bénéficiaires et d’autre part, le bailleur de fond. L’UCP compte 7 pôles : gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation, technologie, appui à la gestion des Contrats Basés sur la Performance (CBP), infrastructures scolaires et éducation et sauvegarde environnementale.

Afin de soutenir et renforcer l’UCP dans ce rôle, il est prévu le recrutement d’un personnel additionnel au niveau central et la création de huit Unités Régionales d’Appui Technique (URAT) soit une dans chacune des régions du pays ; celles des régions d’Agadez, Dosso et Niamey étant de nouvelles créations.

Chaque URAT aura en plus du Coordonnateur régional, une équipe technique composée d’un assistant comptable, d’un contrôleur interne, d’un Ingénieur en Génie Civil, d’un Assistant en Suivi-Evaluation et d’un personnel d’appui composé de chauffeur, gardien et assistant administratif.

L’URAT travaillera en étroite collaboration avec la Direction Régionale de l’Éducation Nationale qui est chargée de la maîtrise d’œuvre des activités du projet LIRE. Le financement du fonctionnement de l’URAT est apporté par le projet LIRE.

L’UCP est sous la tutelle du Ministère de l’Éducation Nationale. Au niveau central, elle sera renforcée, dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 6, d’un personnel clé en construction scolaires et précisément de deux (2) Spécialistes en Constructions Scolaires. Ainsi, le Ministère de l’Éducation Nationale assurant la tutelle administrative du Projet NIGER-LIRE se propose d’utiliser une partie des Fonds pour le payement des honoraires d’un pôle infrastructure, au sein de l’UCP du Projet LIRE, pour la mise en œuvre de la composante 6. Le Ministère de l’Éducation Nationale se propose donc d’utiliser une partie des Fonds du budget additionnel pour recruter le/la Spécialiste National en Constructions Scolaires (SNCS) du Projet (objet des présents TDR). Ce spécialiste travaillera avec l’ensemble de l’équipe dédiée à cette composante 6 qui devrait comprendre :

* Un expert international, chef de projet infrastructure (Architecte ou ingénieur en génie civil expérimenté en études, suivi des travaux et marchés publics)
* Un consultant national spécialiste en constructions scolaires (Architecte ou ingénieur en génie civil expérimenté en études et suivi de projet de constructions scolaires)
* Des consultants nationaux spécialistes en constructions scolaires et de suivi des chantiers (Architecte, ingénieur ou technicien expérimenté en études et suivi de projet de constructions scolaires) qui seront basés dans les régions ciblées.

1. **Position de** **l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires**

Titre du Poste : Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires

Supérieur hiérarchique : Coordonnateur National.

Attributions et responsabilités :

Placé (e) sous l’autorité administrative du Chargé de l’Unité de Coordination des Programmes Education, Coordonnateur National de l’UCP/LIRE, l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires est chef du Pôle Infrastructures. Il/elle travaillera en étroite collaboration avec la Direction des Infrastructures et Equipements Scolaires (DIES) en Charge des Infrastructures au niveau du Ministère de tutelle du projet NIGER-LIRE. Dans le cadre du transfert des compétences, l’Expert(e) International(e) travaillera au quotidien avec l’homologue national qui sera désigné pour ce poste, il sera également responsable des représentants du pole infrastructure dans les régions concernées par la composante.

1. **Objectifs ou résultats attendus**

L’objectif principal de la mission de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires de l’UCP est de diriger le pôle infrastructure pour contribuer à la mise en œuvre de la stratégie de constructions scolaires du projet LIRE. Il/elle est responsable sous l’autorité du Coordonnateur National du Projet Niger-LIRE de la réalisation et de la qualité technique de l’ensemble des travaux de construction et équipement des établissements scolaires dans le cadre du Projet.

Plus spécifiquement, l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires de l’UCP devra pour l’ensemble de la composante 6, assisté du pole infrastructure et de toute l’équipe de l’UCP :

* veiller au respect des règles et procédures de la Banque mondiale ;
* renforcer les capacités d'absorption des fonds et budget prévus pour les activités ;
* renforcer l'efficacité de la gestion, du contrôle interne et de supervision des études et travaux au sein de l’UCP et en région ;
* appuyer l’UCP et le MEN à l’élaboration et la validation de tous les documents nécessaires aux procédures de consultation ou d’appel d’offres (TDR, Maitrise d’œuvre, DAO travaux, etc.) ;
* appuyer les différentes commissions d’analyse des offres et d’attribution des marchés pour toutes les phases du projet (maitrise d’œuvre, travaux et fournitures, etc.) ;
* appuyer l’UCP et le MEN pour le suivi technique et financier des marchés engagés ;
* mettre en œuvre un encadrement adéquat pour le suivi de l’exécution des travaux et le renforcement de capacité du personnel de l’UCP, du MEN et des régions.

1. **Mandat de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires**

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires de l’UCP travaillera sous la supervision du Coordonnateur et en étroite Collaboration avec l’Expert National en Constructions Scolaires et les autres Experts et Spécialistes de l’UCP et participera plus spécifiquement aux tâches suivantes :

1. Responsabilité globale :

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires est responsable du pôle infrastructure de l’UCP en charge du suivi opérationnel des études et travaux de construction scolaire. Ce contrôle technique de toutes les phases de réalisation devra permettre d’obtenir une bonne qualité des ouvrages réalisés dans le respect des délais et couts d’objectif. Cette mission comprend : (i) un contrôle de la qualité des prestations des maîtres d’œuvre lors de la programmation et des études, (ii) un contrôle de la qualité des ouvrages lors du suivi des chantiers jusqu’à leur réception.

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires apportera son appui, ses conseils et son expérience au sein du pôle infrastructure de l’UCP. Il supervisera la réalisation de toutes les tâches, liées à l’atteinte de l’objectif de qualité des travaux du programme de constructions du projet. Il/elle veillera à ce que toutes les taches qui seront jugées nécessaire au début ou au cours du projet pour la bonne exécution du programme de construction soit parfaitement réalisées par le pôle infrastructure. Il dirigera l’équipe de spécialistes en constructions scolaire et sera responsable de tout rapport et document émis par cette équipe.

Au sein de l’UCP, L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires sera chargé de (i) l’élaboration des dossiers techniques ; (ii) la préparation des demandes de propositions de services de consultants ; (iii) l’assistance aux responsables de passation des marchés ; (iv) l’assistance aux comités de dépouillements, d’analyse des offres et d’attributions des marchés ; (v) le suivi financier et les paiements des marchés engagés, et (vi) la rédaction des rapports d’activités.

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires devra assister le MEN dans tout le processus de mise en œuvre de la composante « constructions scolaires » du projet LIRE conformément à la Stratégie de Construction Scolaires endossée par le Gouvernement du Niger, il devra s’assurer :

* Que les programmes de construction par grappe (commune) et par école sont conformes aux besoins et réalités du terrain ;
* Que les marchés de maitrise d’œuvre (programmation détaillée et suivi des chantiers) sont adaptés aux programmes, sont signés et que les prestations sont réalisées ;
* Que les constructions réalisées sont conformes aux normes et à la réglementation en vigueur au Niger pour les constructions scolaires ;
* Que les procédures administratives et financières et notamment le code des marchés publics et les procédures de la Banque sont respectés à chaque phase de réalisation du projet ;
* Que le projet se réalise dans les délais et plannings prévus ;
* Que le budget affecté à sa réalisation est respecté.

1. Responsabilités spécifiques lors du suivi des études

Pour cette phase, le spécialiste en Construction Scolaires travaillera sur la base du préprogramme physique et financier du projet. Cette mission d’études, réalisées en amont, a fourni des documents approuvés (liste et fiche des écoles ciblées pour la phase pilote, plans des bâtiments types, descriptifs techniques, bordereau des prix, devis quantitatifs et estimatifs des travaux par école et par lot, planning et tous autres documents des DAO travaux, etc…).

Il devra sur la base des résultats de l’étude en amont :

* Confirmer et avec le maître d’ouvrage et les bénéficiaires, les sites identifiés concernés par les sous-projets pour chaque zone géographique retenue ;
* Participer au processus de recrutement des maitres d’œuvre (DPs, Evaluation des DPs et contractualisation) pour tous les lots (grappes de 10 écoles environ) ;
* Suivre la réalisation des études complémentaires réalisées par les maitres d’œuvres recrutés suite aux visites des sites ;
* Actualiser la programmation par site en fonction des nouveaux éléments éventuels suite aux visites de terrain ;
* Vérifier l’adaptation des DAO travaux par lot suite aux études précisées par site par les maitres d’œuvres ;
* Analyser les études architecturales et techniques et formuler des recommandations pour des plans de détail (types) complémentaires si cela s’avère nécessaire ; produire une analyse-bilan des points forts et faibles des études et plans ; et proposer des révisions desdits documents avant la validation finale ;
* Vérifier exhaustivement les dossiers techniques établis par les maîtres d’œuvre en vue de procéder au lancement des appels d’offres travaux, et les valider pour les lots et grappes d’écoles ;
* Veiller à la conformité de ces dossiers avec les pièces énumérées dans le manuel d’exécution du projet et que les dossiers sont établis selon les règles de l’art ;
* Appuyer et conseiller les maîtres d’œuvre lors de toutes les phases d’étude ; et faire des propositions de sanctions pour les maitres d’œuvre défaillants ;
* Vérifier et certifier les notes d’honoraires des maîtres d’œuvres pour les études de programmation et les études techniques et contrôler le suivi financier des marchés d’étude.

1. Responsabilités spécifiques lors du suivi des Appels d’offres et marchés travaux

Pour cette phase, L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires pourra également s’appuyer sur les documents pré établis par la mission d’étude en amont (TDR, DAO modèle, etc.).

Il supervisera, au sein du pôle infrastructure de l’UCP, à toutes les phases des AO et consultations. Et plus spécifiquement, il devra :

* Elaborer les termes de référence et les spécifications techniques qui serviront à alimenter tous les avis de sollicitation à manifestation d’intérêt, les demandes de propositions et les dossiers d’appel d’offres ;
* Transmettre à l’équipe du Pôle Passation des Marchés de l’UCP tous documents en vue de procéder au processus de passation de marché ;
* Préparer les dossiers d’Appel d’Offres travaux en vue des consultations des entreprises sur la base des documents types approuvés (DAO, Plans, etc.) revus par les maitres d’œuvre ;
* Accompagner le lancement des AO travaux suivant le phasage du projet ;
* Assister à la réponse aux demandes de clarification des soumissionnaires ;
* Accompagner les phases d’ouverture des plis, d’évaluation des offres et de proposition d’attribution du marché ;
* Participe aux séances d’ouverture des plis en séance publique ;
* Assister les responsables de passation des marchés, les commissions de marchés et les comités d’analyse à la rédaction des rapports d’évaluation des offres ;
* Appuyer le Pôle passation des marchés dans l’évaluation des offres techniques et financières pour les travaux lors des Appels d’Offres ;
* Finaliser les contrats et documents contractuels des marchés de travaux ;
* Répondre aux commentaires de la Banque lors de ces phases.

1. Responsabilités spécifiques lors du suivi des chantiers

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires est tenue d’assurer la résolution de tous les problèmes techniques imprévus et parvenus en cours de l’exécution des travaux et de faire établir le détail de toute modification éventuelle en concertation avec les intervenants sur les projets (Etablissements scolaires et collectivités locales, Maitres d’œuvre, entreprises, etc…). Pour le suivi des chantiers, il sera assisté d’un représentant du projet (Spécialiste en construction) et d’un représentant de la DIES, dans chaque région concernée entouré de l’Unité Technique de Coordination Régionale (UTCR) du projet LIRE. Son rôle sera de superviser, de coordonner et d’accompagner les techniciens de terrain dans les régions pour :

* Atteindre les objectifs de qualité technique des travaux de construction et des équipements. L’objectif étant d’atteindre 100% de travaux jugés de bonne qualité par les Audits Techniques indépendants ;
* Suivre et contrôler la qualité des prestations de suivi réalisées par les maîtres d’œuvre (contrôles techniques et financier des travaux) ;
* Suivre et contrôler, en coordination avec les maitres d’œuvre, la qualité des travaux exécutés par les entreprises pour les projets d’infrastructures ;
* Suivre et contrôler l’ensemble du volet financier des marchés de maitrise d’œuvre et de travaux, leur avancement et le respect des plannings de réalisation par lots et site ;
* Réaliser toute autre tâche jugée nécessaire au début ou au cours du projet, liée à l’atteinte de l’objectif de qualité des travaux du programme de constructions et à la bonne exécution du programme.

Pour cela, il sera en lien permanent avec les techniciens de l’UCP dans chaque région et réalisera des missions perlées (bimensuelle) de visite des chantiers en cours. Il supervisera les tâches des spécialistes en construction scolaire régionaux en lien avec les maitres d’œuvre en charge du suivi des chantiers. Il devra, pour l’ensemble des lots et durant toute la durée des chantiers superviser toutes les actions du pole infrastructure pour :

* Organiser, en relation avec les maîtres d’œuvre concernés, le démarrage des travaux, en se rendant sur les sites ;
* Vérifier la tenue à jour des dossiers de chantier (PV de chantier, marchés et avenants, Ordres de services et attachements de travaux, décomptes et respects des plans, etc.) ;
* Vérifier l’organisation et la conduite des réunions hebdomadaires de chantier, la rédaction et diffusion des comptes-rendus de réunions de chantier ;
* Participer avec les techniciens des UCP région aux réunions mensuelles de chantier ;
* Coordonner avec le maître d’œuvre la bonne exécution des obligations contractuelles et le respect des conditions administratives et techniques définies au marché de travaux ;
* Coordonner avec le maitre d’œuvre et le maitre d’ouvrage la réception provisoire puis définitive des travaux par école et par lot.

Pour le respect des plannings de réalisation

* Coordonner avec le maître d’œuvre pour assurer un respect des Plannings d’Exécution fournis par les Entreprises ;
* Vérifier et centraliser le suivi de l’avancement physique des travaux pour tous les lots.
* Contrôler la mise à jour des plannings des travaux en fonction de leur déroulement réel ;
* Evaluer l'avancement des travaux par rapport aux prévisions et proposer des mesures correctives en cas de différences significatives (suivi du calendrier de mise en œuvre, détermination des taux de réalisation globaux et par ouvrage au niveau de chaque chantier selon la période considérée, en collaboration avec l’entreprises, les cabinets d’études et le ministère de tutelle).

Pour le suivi financier des chantiers et marchés

* Mettre en place un circuit de vérification des situations et décomptes travaux rapide et efficient sur la base des modèles type informatisés ;
* Centraliser le contrôle, la validation et la transmission des demandes de paiement des marchés de travaux (décomptes) ;
* Vérifier, viser et transmettre les décomptes des entreprises et les situations des travaux annexées validés par le maitre d’œuvre ;
* Vérifier les notes d’honoraires des maîtres d’œuvre pour le contrôle des travaux ;
* S’assurer du respect des délais de paiement des décomptes, factures, notes d’honoraire.

Pour le suivi administratif des marchés

* Collecter, vérifier et archiver tous les documents administratifs des marchés proposés à l’UCP par les différents intervenants (maitrise d’œuvre, entreprises et fournisseurs, MEN, etc.) notamment, les Ordre de Service, avenants, PV de réception, etc.

1. **Obligations de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires**

**Réunions**

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires est tenu(e) :

* D’assister avec le maître d’ouvrage, ou le représenter, dans toutes les réunions de coordination, les commissions, les ateliers où il sera invité ;
* D’assister à toute réunion sur demande du Projet, de la Banque ou du Maître d’Ouvrage concernant un problème particulier de suivi technique et financier des activités et d’établir tout rapport ou compte rendu adéquat ;
* D’organiser et d’animer toutes les réunions ou ateliers avec l’équipe du pôle d’infrastructure composé des spécialistes en constructions scolaires, et avec l’ensemble de l’équipe de l’UCP utiles à la bonne réalisation du projet ;
* D’organiser et d’animer toute réunion ou atelier avec le MEN, la Banque Mondiale, les représentant régionaux, les maitres d’œuvre et entreprises utiles à la bonne réalisation du projet.

**Rapports mensuels**

Au niveau des rapports d’activités mensuel, l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires et responsable des informations, de la rédaction des éléments concernant la composante construction. En coordination avec les Spécialistes en passation des marchés, Suivi-évaluation et gestion financière de l’UCP, il vérifie et transmet à la fin de chaque mois, pour l’élaboration du rapport d’activités, les tableaux comportant les informations ci-après pour la composante « constructions scolaires » :

* Sous-projets ayant fait l’objet d’un appel d’offres au cours de la période ;
* Marchés attribués au cours de la période ;
* Récapitulatif des marchés par entreprise et décaissements par catégories de travaux ;
* Contrats de maître d’œuvres signés au cours de la période ;
* Performance au cours de la période ;
* État d’avancement des projets ;
* Fiches ou tableaux de suivi mensuel des activités du projet ;
* Rapports de Suivi technique financier du projet ;

**Rapports semestriels et annuels**

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires est responsable de la rédaction des rapports semestriels et annuels d’activité du projet pour la composante « constructions scolaires ». Ces rapports présenteront la mise en œuvre de l'ensemble des activités prévues au titre du Projet. Ils comprendront en outre les recommandations en ce qui concerne tous les aspects qui affectent négativement la réalisation des infrastructures programmées.

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires contribuera également aux différents rapports sur l’état d’avancement du projet et aux rapports financiers si requis.

1. **Critères de performance**

Les performances de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires seront évaluées suivant les principaux critères ci-après :

* La qualité du management et l’efficience du pole infrastructure de l’UPC ;
* La qualité d’exécution du Projet suivant le respect des normes techniques des budgets et des délais ;
* Le respect des dispositions des manuels d’exécution approuvés par la Banque mondiale dans le cadre du Projet ;
* La qualité des rapports produits ;
* La capacité d’anticipation et de résolution des problèmes rencontrés ;
* La qualité de l’archivage des informations et autres documents techniques, et leur accessibilité.

1. **Profil de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires**

Pour assurer cette mission, L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires devra satisfaire les conditions ci-après :

Qualifications et compétences requises

* Architecte ou Ingénieur en génie civil (BAC+5) ou diplôme équivalent ;
* Maîtrise de l'organisation, du pilotage, de la gestion, des procédures et du suivi de projets d’envergure financés par la coopération internationale ;
* Sens développé du contact et des relations humaines ;
* Qualité de management d’une équipe de spécialistes.

Expérience professionnelle requise

* Expérience d'au moins dix (10) ans dans la gestion, le suivi et le contrôle des travaux, financés par des bailleurs de fonds (Banque Mondiale, Union européenne, Banque africaine de développement, AFD, etc.) ;
* Expérience et expertise prouvées d’au moins 10 ans dans la gestion de programmes de construction scolaires d’envergure (planification, programmation, études techniques, suivi des travaux) ;
* Expérience professionnelle d’au moins dix (10) années dans le domaine du Bâtiment et des Travaux Publics ;
* Avoir occupé un poste similaire serait un grand atout ;
* Expérience en passation des marchés (biens, travaux et services de consultants).

Expérience professionnelle spécifique

* Expérience dans le diagnostic et le renforcement de capacités d’acteurs publics ;
* Expérience en management d’une équipe d’experts nationaux ;
* Connaissance de la gestion des finances publiques et de la passation de marché ;
* Une expérience en évaluation de projet notamment d’infrastructure scolaire au Niger est souhaitable ;
* Une bonne connaissance du système éducatif nigérien constitue un atout ;
* La connaissance des procédures de la Banque mondiale sera un atout.

Aptitudes

* Excellente capacité de rédaction en français ;
* Bonne maîtrise de l’outil informatique ;
* Capacité démontrée à diriger une équipe et à atteindre les objectifs fixés ;
* Collaboration aisée avec les autres intervenants pour favoriser le transfert de compétences.
* Compétence en pédagogie et dynamisation d’équipe ;
* Facilité d’adaptation aux contraintes physiques et de confort lors des missions de terrain en région.

**Les candidatures féminines qualifiées sont fortement encouragées**.

Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l’ensemble des références permettant de vérifier l’exactitude des informations.

1. **Conditions d’emploi de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires :**

Le projet Niger-LIRE mettra à la disposition de l’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires l’ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l’exécution de sa mission. Le Projet mettra également à sa disposition les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Une évaluation de la performance sera faite les six premiers mois et joint au rapport semestriel du projet, par la suite les évaluations se feront annuellement.

L’Expert(e) International(e) Spécialiste en Constructions Scolaires aura le statut de consultant en conformité avec le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018, qui stipule en son article 3.23.d. *« Au cas par cas, la Banque peut accepter d’engager des responsables d’administrations publiques et des fonctionnaires du pays de l’Emprunteur dans le cadre de contrats de Consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l’équipe d’experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque : (i) leurs services sont d’un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l’exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d’intérêts ; et (iii) leur engagement n’enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l’Emprunteur ».*

1. **Procédure et Méthode de sélection**

Le recrutement se fera suivant la méthode de sélection de consultants individuels (SCI) conformément aux dispositions de passation des marchés contenues dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d’Investissement (FPI) » de la Banque mondiale, adopté en juillet 2016 et révisé en novembre 2017 et en Août 2018. Le candidat présentant le meilleur profil sera invité aux négociations pour la conclusion du contrat.

1. **Durée et localisation du contrat**

La durée du contrat sera d’un (1) an renouvelable avec une période d’essai de six (6) mois sur la durée du projet après évaluation satisfaisante des performances.

Le poste est basé à Niamey avec des possibilités de mission en région et ailleurs.

1. **Composition du dossier de candidature**

Les candidats/(es) intéressé/(es) devront fournir un dossier de candidature comportant les pièces suivantes :

* Une lettre de motivation adressée au du Chargé de l’Unité de Coordination des Programmes Education, Coordonnateur National de l’UCP/LIRE ;
* Un Curriculum Vitae détaillé et actualisé. Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l’ensemble des références permettant de vérifier l’exactitude des informations ;
* Les copies certifiées conformes des diplômes de formation supérieure.

Le CV devra comporter, pour chaque expérience, l’ensemble des références permettant de vérifier l’exactitude des informations.

NB : Un casier judiciaire datant de moins de trois mois sera exigé au candidat ou la candidate retenu (e) avant la signature du contrat.